

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 800

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 45 SEXIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui prévoit une exonération facultative des réseaux de chaleur de TFPB et de CFE.

D'autres dispositifs fiscaux et budgétaires soutiennent déjà la production d'énergie et la réalisation d'équipements dans les territoires ruraux, de manière plus adaptée, et sans perte de recettes pour les collectivités territoriales.